

## Compte-rendu réunion de quartier de Kergallo Mercredi 22 juin 2016

Monsieur le Maire remercie les habitants du quartier de Kergallo d'être présents. Il souhaite que ces réunions puissent avoir lieu régulièrement afin d'être à l'écoute et de faire concrètement état de l'avancement des demandes.

### Nouvelles demandes

Certaines demandes nécessitent une étude de faisabilité et d'opportunité puis une planification en fonction du budget. Les habitants seront informés dans un délai de trois mois des résultats des études.

Constats - demandes	Préconisations
Sécurisation du city stade : clôturer et ajout de buts	A l'étude – retour sur opportunité avant le 30 septembre
Le triangle (lieu de la réunion de quartier) : Jeux pour enfants et/ou terrain de boules installation du dispositif de sac pour déjections canines	A l'étude – retour sur l'opportunité avant le 30 septembre
Le triangle : tailler la haie de 50 cm, 2 fois par an	Intervention en cours et planification
Le triangle : effacement des réseaux aériens	Coût d'effacement élevé 700/800 €m <sup>2</sup> . Opérations réalisées généralement à l'occasion de travaux de voirie Non prévu dans le secteur de Kerné
Le triangle - vitesse excessive : Repositionnement du panneau 30 et marquage au sol	A l'étude – retour sur l'opportunité avant le 30 septembre Passage de la Police municipale
Le triangle : un chien impressionnant en divagation, toujours le même	Police municipale. Procédure de mise en demeure pouvant conduire à déposséder son propriétaire
Lotissement Croisen 2 : entretien voirie et espaces verts. La balayeuse ne passerait qu'une à deux fois par an	Planification en cours
Lotissement Groisen 2 : inondation importante lors de fortes pluies depuis 16 ans.	Outre la création d'un bassin de rétention sur un terrain n'appartenant pas à ce jour à la

	ville, vérification de l'état des buses. Coût 90 000 € HT
Rangement et questionnement sur la salubrité sur le terrain loué par la Belle Iloise	L'entreprise a été saisie
Chemin des Falaises, regard bouché	Grille de visite scellée – absence de réseau – vérification au niveau des fossés en cours
Nuisances sonores liées à un groupe électrogène utilisé par une caravane installée pendant la saison estivale sur son terrain	Intervention police Municipale Dépôt de plainte par les riverains
Mise en place du bus communal ½ journée par semaine	Coût élevé. Bus non disponible en semaine car affecté aux écoles

### Monsieur le Maire informe les habitants

- La ville met à disposition **le bus** communal tous les samedis hors saison pour permettre aux habitants d'aller au Marché (dispositif « allo quib'bus »). Il suffit de réserver en Mairie. Il est gratuit. Pendant la saison estivale, le Quib'bus fonctionne tous les jours, toutes les heures, pour 1 € par jour.

- Un **service de garde** sera ouvert à la Maison de santé à partir du 2 juillet. Il fonctionne le samedi jusqu'à 0h00 et le dimanche de 6h00 à 20h00. Il est accessible en appelant le 15.

- Une réflexion est actuellement menée pour la création d'une **association intergénérationnelle** dont l'objet est **l'entraide** entre habitants (garde d'enfants, transport pour des médicaments, des courses,...). Les personnes intéressées sont invitées à laisser leurs coordonnées à l'adresse suivante : [quiberon@ville-quiberon.fr](mailto:quiberon@ville-quiberon.fr) ou par courrier adressé au Maire. 0204

- Le bailleur social Bretagne Sud Habitat envisage la vente de 3 ou 4 pavillons dont il est propriétaire. Par ailleurs, plusieurs programmes de **logements locatifs sociaux** sont en cours : une trentaine d'ici la fin de l'année ; une trentaine fin 2017, et une cinquantaine en 2018 (notamment pour l'accession à la propriété). Parallèlement, des études préalables sont menées sur le secteur du Briellec 3 (6.5 ha) avec un programme de logements importants.

Monsieur Le Maire conclut en soulignant que **la Municipalité est à l'écoute des habitants**. Il les invite à adresser leurs demandes ou remarques par courrier ou par courriel à [quiberon@ville-quiberon.fr](mailto:quiberon@ville-quiberon.fr)

A Quiberon, le 12 août 2016,



Le Maire

Bernard HILLIET